

envers la Chambre. (*Exclamations*). Je suis conscient de ces responsabilités, même si les honorables vis-à-vis se dérobent aux leurs.

Une VOIX: Faites vite.

M. GILLIS: Je veux parler des honorables députés qui interrompent celui qui a la parole.

Une VOIX: Allez-y.

M. GILLIS: Ils devraient, du moins, faire preuve de civilité et se tenir tranquilles. Comme je le disais au début, la question que je veux aborder ce soir intéresse les gens des Provinces maritimes en général et ceux de la Nouvelle-Ecosse en particulier. Il y a, dans les Provinces maritimes, plus de 30,000 chômeurs, y compris environ 17,000 en Nouvelle-Ecosse. Une forte proportion des chômeurs des Provinces maritimes sont d'ex-militaires de la dernière guerre. Or, rien n'indique actuellement que le Gouvernement ou l'entreprise privée aient mis en œuvre un programme quelconque afin de créer de l'emploi dans l'une ou l'autre de ces provinces.

Au surplus, les mesures d'assistance publique en vigueur avant la guerre n'existent plus maintenant. Les ex-militaires qui n'ont pas droit aux prestations de chômage ou qui ont dépassé les délais statutaires prévus par la loi de l'assurance-chômage, ne reçoivent aucun secours. A deux reprises, j'ai exhorté le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Mackenzie) à accorder les prestations de chômage aux anciens combattants jusqu'à ce qu'ils puissent se procurer un emploi rémunérateur. J'ai formulé cette proposition il y a déjà assez longtemps, mais rien n'indique que le Gouvernement soit prêt à l'agréer. En second lieu, j'ai proposé deux ou trois fois d'étendre les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage de manière à accorder des prestations de chômage, si c'est ainsi qu'on désigne la chose, à tous les ouvriers aptes au travail qui sont incapables de se trouver un emploi où que ce soit au Canada. Le Gouvernement ne nous a pas encore fait part de ses intentions à ce sujet.

Les secours aux personnes dont je parle sont laissés à la discrétion des municipalités et la plupart d'entre elles sont incapables de les verser. Il n'y a aucune entente, soit fédérale soit provinciale, en vue d'établir des mesures de secours quelconques au profit des chômeurs. Sous ce rapport leur situation est pire que pendant les années trente, et jusqu'à la déclaration de la guerre, parce qu'alors on avait établi un régime de secours. Je le répète, des milliers de ces personnes ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Le pire aspect de la situation dans les Provinces maritimes, c'est que les autorités

[M. Gillis.]

fédérales et provinciales ne prennent aucun moyen de venir en aide aux chômeurs qui piétinent sur place; la libre entreprise de son côté ne semble dresser aucun plan, du moins on n'en annonce aucun, en vue d'établir des industries secondaires. Par ailleurs, ceux qui cherchent à faire quelque chose dans cette partie du pays en sont empêchés par les règlements fédéraux. Je pourrais vous citer trois ou quatre cas à ce sujet.

J'ai posé une question au moins à deux reprises à la Chambre et j'ai écrit au service du génie du ministère des Travaux publics demandant qu'on effectue des réparations à un vieux quai à Sydney (Nouvelle-Ecosse). Ces travaux ne coûteraient que quelques milliers de dollars. Certaines personnes de Sydney seraient disposées à établir une usine pour la préparation du poisson et une autre pour la congélation de la boitte qui approvisionnerait les pêcheurs sur une distance d'environ trente milles le long de la côte. Ces derniers n'ont pas d'installations portuaires à leur disposition, et la dépense de quelques milliers de dollars par le gouvernement fédéral ferait surgir des établissements qui constitueraient une source de nouvelles richesses, et rendraient service aux pêcheurs de cette côte. Cette question est en suspens depuis 18 mois et les personnes qui devaient construire ces établissements sont tellement dégoûtées qu'elles ne savent plus si elles donneront suite au projet.

A Sydney (N.-E.) il y a environ un an, une couple de jeunes gens mettaient leurs ressources en commun, achetaient un immeuble, y installaient des machines et faisaient des arrangements avec un fabricant ontarien pour qu'il leur fournisse des boîtes de fer-blanc. Ils allaient établir une conserverie de fèves au lard qui aurait donné du travail à une vingtaine ou peut-être une trentaine de personnes. Mais ils attendent depuis un an qu'on leur attribue un contingent de mélasse. L'immeuble et l'outillage sont là inutilisés, car on ne leur a pas encore attribué de mélasse.

Il y a quelques jours, j'interrogeais le ministre des Finances (M. Abbott) ici à la Chambre, au sujet d'une industrie établie à New Glasgow (N.-E.), la Topper Industries Limited, conserverie de viande de poulet, qui exporte la plupart de sa marchandise. Comme on lui refusait un permis d'exportation, la compagnie dut se mettre à conserver des fèves au lard. Mais un décret ministériel adopté en 1941 lui refusait un permis à cette fin. Du moment qu'en n'exerçait pas un certain commerce en 1941, on ne peut s'y lancer maintenant. Cette usine reste donc oisive et une soixantaine de personnes attendent qu'on leur dise si elles peuvent reprendre leur travail.